CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION N° CCAS2026-24

FORMATION PROFESSIONNELLE GESTES DE PREMIERS SECOURS

Le Président du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 29 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant la proposition de l'Institut des premiers secours, correspondant au besoin spécifique de formation du CCAS pour la Petite Enfance,

DECIDE

Article 1 :
Une convention de formation est signée avec l'Institut des premiers secours, SIRET n° 831 692 751 00017, situé à CREPY-EN-VALOIS (60800), 26 allée des Lys du Valois, représenté par son Président, Ludovic HARDY.

Article 2 :
Une journée « Formation aux gestes de premiers secours : MAC SST » est dispensée au profit de 10 agents, le 18 novembre 2026, à Crépy-en-Valois.

Article 3 :
Le coût de la formation s'élève à 495 € (organisme exonéré de TVA-art.293 B du CGI).

Article 4 :
La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration

Fait à Crépy-en-Valois, le 4 novembre 2026.

Par délégation du Conseil d'administration,
Le Président, Gabriel MELAÏMI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise)

PUBLICATION
Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :
06 NOV. 2026

Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20261104-CCAS2026-24-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026